



Département de l'Ain - Mairie de LAGNIEU

Le 23 avril 2013

Monsieur le président de la FCPE,
Mesdames, Messieurs les représentants des parents d'élèves,

En réponse à votre courrier du 3 avril dernier, je vous précise que tous les points abordés en Conseils d'écoles maternelles et primaires, sont étudiés en commission des affaires scolaires lorsqu'ils nécessitent une réflexion commune ou trouvent une réponse immédiate lors du Conseil d'école.

Les demandes formulées par votre fédération et qui, à ce jour, ne sont pas satisfaites, ont été justifiées en Conseil d'école.

La Municipalité assure un suivi de ses engagements et de ses priorités qui, vous en conviendrez, peuvent ne pas être les vôtres.

Je vous assure que nos relations avec les directions d'écoles et les équipes enseignantes permettent une vigilance continue et contribuent à la mise à disposition de locaux qui répondent aux normes de sécurité.

Enfin, les outils de communication actuels vous permettent d'informer les familles dans des délais plus que satisfaisants ; aussi, il n'est pas envisageable de multiplier les panneaux d'affichage aux abords des écoles. Vous pouvez tout à fait utiliser ceux qui existent dans la mesure où votre message d'information s'inscrit dans le cadre de la vie scolaire.

Une boîte aux lettres est également réservée à votre fédération, à l'école du Vieux Château.

Je vous prie d'accepter, Monsieur le président de la FCPE, Mesdames, Messieurs les représentants des parents d'élèves, mes courtoises salutations.

L'Adjointe déléguée,
Dominique DALLOZ